

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE LUNDI

**ABONNEMENTS :**  
 MONACO — FRANCE ET COLONIES 1000 francs  
 ÉTRANGER (frais de poste en sus)  
 Changement d'Adresse : 50 francs  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

**INSERTIONS LÉGALES : 100 francs la ligne**

**DIRECTION — RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
 IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO  
 Principauté de Monaco  
 Téléphone : 021-79 — 032-25

### SOMMAIRE

#### MAISON SOUVERAINE

*Réception en l'honneur de la Comtesse André de Fels (p. 129).*

*Don de la Principauté en faveur des sinistrés néerlandais —  
 Remerciements de S. M. la Reine des Pays-Bas. (p. 130).*

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 705 du 3 février 1953 portant promotion  
 d'un fonctionnaire de l'Ordre Judiciaire (p. 130).*

*Ordonnance Souveraine n° 706 du 9 février 1953 confirmant dans  
 ses fonctions un membre de la Commission Administrative de  
 l'Hôpital (p. 130).*

*Ordonnance Souveraine n° 709 du 10 février 1953 approuvant  
 l'Avenant n° 2 au Cahier des Charges intervenu entre le Gouverne-  
 ment Princier et la Société Monégasque du Gaz pour la  
 concession de la distribution du gaz (p. 131).*

*Erratum au « Journal de Monaco » n° 4.968 du 22 Décembre  
 1952, page 870 (p. 131).*

#### AVIS ET COMMUNIQUÉS

##### RELATIONS EXTÉRIEURES

*Décès de M<sup>me</sup> la Maréchale Lyautey (p. 131).*

#### INFORMATIONS DIVERSES

*Visite de S.A.S. le Prince Souverain à l'Exposition de l'Artisanat  
 (p. 131).*

*Séance inaugurale du Comité Olympique Monégasque (p. 131).*

*« Rigoletto », à l'Opéra de Monte-Carlo (p. 131).*

*« Chambre d'hôtel » au Théâtre des Beaux-Arts (p. 132).*  
*Mme Colette, Grand-Officier de la Légion d'Honneur (p. 132).*  
*Société de Conférences : La Comtesse de Fels (p. 132).*  
*Salle Garnier : Concert Angelo Questa (p. 132).*  
*Au Ministère d'État (p. 132).*  
*Thé offert par la Municipalité (p. 132).*  
*La Maîtrise de la Cathédrale à l'étranger (p. 132).*

#### INSERTIONS ET ANNONCES LÉGALES (p. 133 à 140).

### MAISON SOUVERAINE

*Réception en l'honneur de la Comtesse André de Fels.*

A l'issue de la conférence faite le 14 février par la Comtesse André de Fels sur « l'étrange et fascinant Mexique », S.A.S. le Prince Souverain a offert, en son honneur, un cocktail au Palais Princier.

S.A.S. la Princesse Antoinette assistait à cette réception ainsi que MM. Henri Ulver et Paul Coirre, députés de Paris ; M. Khabil El Khoury ; Madame et M. Carnal ; M. Paul Noghès, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Gabriel Ollivier, Secrétaire général de la Société de Conférences de Monaco et les membres de la Maison du Prince : la Comtesse de Baciocchi, M. Arthur Crovetto, M. César Solamito, le Colonel René Séverac, le Révérend Père Tucker, M. Pierre Rey, le capitaine de frégate Yves Huet et M. Auguste Kreichgauer.

*Don de la Principauté en faveur des sinistrés néerlandais — Remerciements de S. M. la Reine des Pays-Bas.*

A la suite du don de deux millions de francs offert par S.A.S. le Prince Souverain, au nom de la Principauté, aux sinistrés néerlandais, S. M. la Reine Juliana a fait parvenir le télégramme suivant à Son Altesse Sérénissime :

« Profondément émue par le don magnifique que « vous avez bien voulu me faire parvenir par l'inter- « médiaire du Consul des Pays-Bas à Monaco, je « tiens à vous en remercier chaleureusement.

« Le peuple néerlandais et moi-même avons hau- « tement apprécié cette marque de sympathie inou- « bliable par laquelle vous apportez une aide aussi « spontanée qu'efficace aux nombreux sinistrés de la « catastrophe qui vient de nous frapper.

Signé : JULIANA ».

## ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 705 du 3 février 1953 portant promotion d'un Fonctionnaire de l'Ordre Judiciaire.*

*MAJESTÉ ROYALE*

**RAINIER III,**

PAR LA GRACE DE DIEU

**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la Décision Souveraine du 22 juin 1928 ;  
Vu l'article 55 de l'Ordonnance du 18 mai 1909, modifié par la Loi n° 407 du 12 janvier 1945 ;  
Vu l'article 3 de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;  
Sur la proposition de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

**ARTICLE PREMIER.**

M. Thibaud Louis-Paul, Greffier au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté, est promu Greffier Principal (5<sup>me</sup> Classe).

**ART. 2.**

Cette promotion prendra effet du 1<sup>er</sup> janvier 1953.

**ART. 3.**

Notre Secrétaire d'État et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois février mil neuf cent cinquante-trois.

**RAINIER.**

Par le Prince :

*Le Secrétaire d'État,*

**A. CROVETTO.**

*Ordonnance Souveraine n° 706 du 9 février 1953 confirmant dans ses fonctions un Membre de la Commission Administrative de l'Hôpital.*

**RAINIER III,**

PAR LA GRACE DE DIEU

**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la Loi n° 127 du 15 janvier 1930, constituant l'Hôpital en établissement public autonome ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> de Notre Ordonnance n° 273 du 29 août 1950, sur l'Organisation Administrative de l'Hôpital ;

Vu Notre Ordonnance n° 316 du 28 novembre 1950 nommant un Membre de la Commission Administrative de l'Hôpital ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Charles Bernasconi, ancien Président de la Commission Spéciale Provisoire de l'Hôpital, est confirmé dans ses fonctions de Membre de la Commission Administrative de cet Établissement pour une nouvelle durée de deux ans.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le neuf février mil neuf cent cinquante-trois.

**RAINIER.**

Par le Prince :

*Le Secrétaire d'État,*

**A. CROVETTO.**

*Ordonnance Souveraine n° 709 du 10 février 1953 approuvant l'avenant n° 2 au cahier des charges intervenu entre le Gouvernement Princier et la Société Monégasque du Gaz pour la concession de la distribution du gaz.*

**RAINIER III,**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

Est approuvé l'Avenant n° 2 intervenu le 9 décembre 1952 entre Notre Administrateur des Domaines et M. Jacques André, Président du Conseil d'administration de la Société Monégasque du Gaz, et relatif aux modifications à apporter au Cahier des Charges en date du 15 décembre 1936 intervenu entre le Gouvernement Princier et la Société Monégasque du Gaz pour la concession de la distribution du gaz sur le territoire de la Principauté.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix février mil neuf cent cinquante-trois.

**RAINIER.**

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
A. CROVETTO.

*Erratum au « Journal de Monaco » n° 4.968 du 22 Décembre 1952, page 870.*

Ordonnance Souveraine n° 672 du 11 décembre 1952 portant réintégration dans la nationalité monégasque.

au lieu de : « ...Vu la requête qui Nous a été présentée par la Dame Freslon Marie-Hélène-Anna épouse Bertola Octave née à Monaco le 6 mai 1896 :

lire : « ...née à Monaco le 23 février 1899... »)

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### RELATIONS EXTÉRIEURES

*Décès de la Maréchale Lyautéy.*

M. Xavier Padovani, Consul de la Principauté à Casablanca, a représenté S.A.S. le Prince et le Gouvernement Princier aux obsèques de M<sup>me</sup> la Maréchale Lyautéy qui ont été célébrées le mercredi 11 février à Casablanca.

Dès qu'il avait eu connaissance du décès de M<sup>me</sup> la Maréchale Lyautéy, S. Exc. M. Pierre Voizard, Ministre d'État, Directeur du Service des Relations Extérieures, avait chargé M. Xavier Padovani de présenter à la famille et à la Résidence Générale de France au Maroc, les condoléances du Gouvernement Princier et les siennes personnelles.

## INFORMATIONS DIVERSES

*Visite de S.A.S. le Prince Souverain à l'Exposition de l'Artisanat.*

L'exposition de l'Artisanat et des Industries de luxe dans la Principauté de Monaco — qui se tient dans les salons de l'ancien Sporting-Club de Monte-Carlo — a été honorée le 13 février, de la visite de S.A.S. le Prince Souverain qui a été reçu par Son Exc. le Ministre d'État, Président du Comité d'Organisation et par M. Paul Noghès, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, Vice-Président.

Son Altesse Sérénissime qui était accompagnée de la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; de M. Arthur Crovetto, Secrétaire d'État, Directeur de Son Cabinet, de M. César Solamito, Son Conseiller privé et du Colonel René Séverac, Son premier Aide-de-Camp, a longuement parcouru les divers stands où les exposants lui étaient présentés par M. Gabriel Ollivier, Commissaire Général au Tourisme et à l'Information, Président de la Commission administrative de l'Exposition.

*Séance inaugurale du Comité Olympique Monégasque.*

La séance inaugurale du Comité Olympique Monégasque a eu lieu le 16 février au Stand de Tir Rainier III, sous la présidence de M. Charles Palmaro, Maire de Monaco, l'un des Vice-Présidents de ce Comité, le Président, S.A.S. le Prince Pierre ayant dû s'absentir pour raisons de santé.

Au cours de la réunion, le Docteur Étienne Boéri, qui assure également les fonctions de Vice-Président du Comité Olympique Monégasque, a donné lecture de l'allocation que devait prononcer S.A.S. le Prince Pierre et dont la péroraison est un véritable acte de foi dans les destinées sportives de la Principauté : « Unissons les devises sous lesquelles nous sommes groupés à des titres divers et efforçons-nous — avec l'aide de Dieu — d'aller toujours *plus fort, plus haut, plus vite* pour l'honneur du Prince de Monaco.

« *Fortius, altius, citius...* Deo Juvante ! »

*« Rigoletto » à l'Opéra de Monte-Carlo.*

De l'avis unanime, cette représentation de « Rigoletto » fut l'une des plus brillantes qui aient jamais été données à l'Opéra de Monte-Carlo.

Aldo Protti, dans le rôle de Rigoletto et Gianni Poggi, dans celui du Duc de Mantoue, ont fait preuve de qualités vocales véritablement extraordinaires tandis que Dolorès Wilson, émouvante Gilda, tirait le maximum de son soprano aux aigus trop fragiles.

Les grands « seconds rôles » étaient tenus, avec beaucoup d'intelligence et d'érotion, par Rina Cavallari, Giovanni Panarai et Victor Autran.

L'orchestre était admirablement conduit par le maître Angelo Questa.

Mentionnons, enfin, les très beaux décors dus au talent et au bon goût de Louis Rué.

### « Chambre d'Hôtel » au Théâtre des Beaux-Arts.

M. Pierre Rocher s'est servi d'une chambre d'hôtel, la plus maussade que l'on puisse imaginer, pour nous présenter douze petites histoires.

Les unes, comme « Gens de maison », « Campagne électorale », « les Vieux », « Rupture » et « Police » sans grand relief ; les autres comme « Commis voyageur », « Primeur », « Prix de beauté », « le Cocu » et « Jeunes mariés », d'une drôlerie trop souvent amère et le restant — c'est-à-dire les deux sketches consacrés aux vacances — spirituel en diable mais gardant jusqu'au bout ce charme irrésistible dont seuls les vrais poètes — Pierre Rocher en est un à ses moments perdus — ont le subtil secret.

Très bonne interprétation dont nous relevons les quelques noms suivants : Jeanne Peroz, Lily Clairval et Georges Vitray, ce dernier au double titre d'acteur et de metteur en scène.

### Madame Colette, Grand-Officier de la Légion d'Honneur.

Le Gouvernement Français a élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur, Madame Colette, Présidente de l'Académie Goncourt et Présidente d'Honneur du Conseil Littéraire de la Principauté.

Nous sommes particulièrement heureux, à cette occasion, de présenter à l'illustre écrivain nos très sincères et respectueuses félicitations.

Ph. F.

### Société de Conférences : la Comtesse de Fels.

Le 14 février, S. A. S. le Prince Souverain, qui était accompagné de S. A. S. la Princesse Antoinette, de la comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, de M. Arthur Crovetto, directeur du Cabinet Princier, du Colonel Severac, Son premier Aide-de-Camp et du capitaine de frégate Huet, Aide-de-Camp, a daigné honorer de Sa présence la deuxième audition de la conférence de la Comtesse André de Fels qui avait pour sujet : l'étrange et fascinant Mexique.

Exposé historique et social qu'illustrait la projection de clichés photographiques et d'un film en couleurs, cette causerie, qui survolait avec autant d'élégance que d'érudition les trois ères du Mexique : celle du maïs, celle du cheval, et celle de l'avion, a suscité un intérêt passionné et a remporté un vif succès.

### Salle Garnier : Concert Angelo Questa.

Le 12 février, le maître Angelo Questa, chef de la Scala de Milan, a prouvé qu'au pupitre de concert comme dans la fosse d'orchestre son autorité était aussi efficace que sa science. A ce conducteur remarquable, qui dirigea, en outre, dans un style excellent, la Symphonie en si bémol, de Mozart, et l'ouverture des Vêpres siciliennes de Verdi, nous devons une résurrection émouvante de la Deuxième symphonie en ré majeur de Beethoven, et une délicieuse interprétation des Danses antiques, de Respighi. De longs applaudissements saluèrent le maître Angelo Questa et notre orchestre.

### Au Ministère d'Etat.

Le 14 février, dans les salons du Palais du Gouvernement, S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Pierre Voizard ont offert, en l'honneur de la Comtesse de Fels, un déjeuner auquel assistaient, en outre, la Marquise de Noailles, S. Exc. M. Gentil, Ministre de Monaco auprès du Saint-Siège, le premier Aide-de-Camp de S. A. S. le Prince Souverain et M<sup>me</sup> Séverac, le député de Paris et M<sup>me</sup> Paul Coirre, le comte et la comtesse d'Aumale, et M. Marcel Michel, secrétaire général du Ministère d'Etat.

Le 16 février, le ministre français de l'Agriculture et M<sup>me</sup> Camille Laurens, qui étaient accompagnés de M<sup>me</sup> Henri Soum, préfet des Alpes-Maritimes, ont été accueillis au Jardin Exotique par S. Exc. le Ministre d'Etat, qui, entouré de M. Louis Notari, adjoint au Maire, et de M. Vatrican, directeur du Jardin, ont fait à ces éminents visiteurs les honneurs des collections exotiques.

Le 17 février dans les salons de l'Hôtel du Gouvernement, S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Pierre Voizard ont offert une réception en l'honneur des participants au Congrès qui s'est tenu à Nice, entre radiologues de la région lyonnaise, du midi de la France et de l'Italie, en vue de promouvoir une union méditerranéenne de radiologie. Parmi les personnalités présentes se trouvaient M. Charles Palmaro, maire de Monaco, S. Exc. le baron de Beausse, ministre plénipotentiaire chargé du Consulat général de France, le marquis Valdettaro della Rochetta, consul d'Italie, le Docteur Etienne Boéri, président du conseil de l'ordre des Médecins, chef du service de radiologie à l'Hôpital de Monaco, les professeurs Pietra et Drouhard, les Docteurs Gaveau et Reynaud, le professeur Lamarque, de Montpellier, président du congrès, et le professeur Marquès, de Toulouse, président de séance, ainsi que de nombreux congressistes.

### Thé offert par la Municipalité.

Le Maire de Monaco et M<sup>me</sup> Charles Palmaro ont offert dans le salon Louis XV de l'Hôtel de Paris un thé en l'honneur des délégations étrangères venues à Nice pour participer au Carnaval. Ces délégations qui venaient de Madrid, de Genève, de Rome, de Neuchâtel, de Stockholm, d'Amsterdam et d'Anvers ont été présentées par M. Bermon au Maire et à M<sup>me</sup> Palmaro qui étaient entourés de M. Gabriel Olivier, Commissaire Général au Tourisme et à l'Information, de M. Gaziello, adjoint, de M. Séneca secrétaire général de la Mairie, et de M<sup>lle</sup> Laure Gioffredy.

### La Maîtrise de la Cathédrale à l'étranger.

Sous la direction de son Maître de Chapelle, M. l'Abbé Henri Carol, la maîtrise de la Cathédrale, à laquelle s'étaient adjoints quelques solistes, a donné récemment à Béziers une audition du *Te Deum* de Lalande et du *Requiem* de Mozart qui lui a valu les suffrages les plus qualifiés.

Le 17 février, le groupe « Bel Canto » de l'Arsenal de Venise a été l'hôte de la Maîtrise et n'a pas manqué à cette occasion de rendre un respectueux hommage à S. A. S. le Prince Souverain. Ce groupe, qui a laissé à notre maîtrise un fanion frappé au lion de saint Marc, a été reçu le lendemain par la Municipalité de Monaco.

Suzanne MALARD.

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando-de-Castro - MONACO

### CESSION DE MOITIÉ INDIVISE DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu le 8 janvier 1953, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, M<sup>me</sup> Simone BERINGER, commerçante, épouse de M. Georges CUEL, dit Georges-André CUEL, demeurant "Eden Palace", à Cap d'Ail, a acquis de M. Guy-François-Jean-Baptiste-Marie DAVID DE BEUBLAIN, domicilié n° 8, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, la moitié indivise (l'autre moitié étant la propriété de l'acquéreur), d'un fonds de commerce de couture et vente de chapeaux de dames, vente de colifichets et autres articles concernant la couture et la mode, importation et exportation de tous articles concernant le même commerce, à l'exclusion de toute bonneterie, exploité sous la dénomination de "CORA ROLL", au Palais de la Scala, à Monte-Carlo, avec atelier, sis au n° 10, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 février 1953.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M<sup>e</sup> LOUIS AUREGLIA  
Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

### LOCATION-GÉRANCE DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Aureglia, notaire à Monaco, le 21 novembre 1952, Madame Jeanne Albertine CHAPPAZ, sans profession, veuve et premières noces de Monsieur Charles Joseph GAY, et épouse en secondes noces de Monsieur Alexandre Félix GIAUME, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), 33, avenue Saint-Charles, a donné, à titre de location-gérance pour trois années, à compter

du 1<sup>er</sup> décembre 1952, à Monsieur Lucien Constant DUBOIS, coiffeur, et Madame Yvonne Anna Marie Francine BARRE, coiffeuse, son épouse, demeurant ensemble au Hameau du Cottergt, Commune de Saint-Laurent-du-Pont (Isère), l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et messieurs, vente de parfums et tous accessoires se rattachant à ce commerce, exploité à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), « Palais Miami », 10, boulevard d'Italie, ensemble tous éléments corporels et incorporels dépendant dudit fonds de commerce.

Il a été versé par les preneurs-gérants la somme de trois cent mille francs comme cautionnement.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Aureglia, notaire, dans les dix jours de l'insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 23 février 1953.

Signé : L. AUREGLIA.

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando-de-Castro - MONACO

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu, le 14 octobre 1952, par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, et le notaire soussigné, M<sup>lle</sup> Eva-Alice-Marie NAT, demeurant n° 12, rue France-Mutualiste, à Boulogne-sur-Seine, a cédé à M<sup>me</sup> Marie STARNA, commerçante, épouse de M. Vicior SAGUATO, demeurant n° 5, avenue d'Alsace, à Beausoleil (A.-M.), un fonds de commerce de couture, modes et accessoires, cours de coupe, exploité n° 13, Galerie Charles III, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 23 février 1953.

Signé J.-C. REY.

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando-de-Castro - MONACO

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu, le 5 août 1952, par le notaire soussigné, M. Dominique MANTERO,

commerçant, demeurant à Tourrette-Levens (A.-M.), quartier de la Fontaine, a cédé à M. Dominique MANTERO, son fils, commerçant, demeurant n° 4, rue des Roses, à Monte-Carlo, un fonds de commerce de vins et liqueurs à emporter et huile, exploité n° 4, rue des Roses et 4, rue Paradis, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion au siège du fonds cédé.

Monaco, le 23 février 1953.

*Signé : J.-C. REY.*

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando-de-Castro - MONACO

#### **CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

*(Deuxième Insertion)*

Suivant acte reçu, le 9 février 1953, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, M. Antoine ORRIGO, commerçant, et M<sup>me</sup> France ROSSI, son épouse, demeurant ensemble n° 21, rue des Martyrs, à Beausoleil, ont acquis de M. Jacques-Jean LEONE, commerçant, demeurant 7, rue des Géraniums, à Monte-Carlo, un fonds de commerce de laiterie, crèmerie, alimentation, vente de produits de basse-cour, vente de vins et spiritueux à emporter, exploité, 11, rue des Açores, à Monaco-Condamine.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds cédé, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 23 février 1953.

*Signé : J.-C. REY.*

Étude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

#### **APPORT EN SOCIÉTÉ**

*(Deuxième Insertion)*

Aux termes de l'article 4 des statuts de la Société anonyme monégasque dite « BRUMMELL », au capital de 5.000.000 de francs et siège social n° 26, boulevard des Moulins à Monte-Carlo, Madame Henriette WATEL, commerçante, épouse de M. Paul POIRET, avec qui elle demeurait n° 26, boulevard des Bas-Moulins, à Monte-Carlo, a apporté à la société

susdite le fonds de commerce de chemiserie, bonneterie, chapellerie et tissus, qu'elle exploitait n° 26, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds apporté, dans les dix jours de la présente insertion

Monaco, le 23 février 1953.

*Signé : J.-C. REY.*

Etudes de M<sup>es</sup> Auguste SETTIMO et Jean-Charles REY

Docteurs en Droit, Notaires à Monaco

#### **CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

*(Deuxième Insertion)*

Suivant acte reçu en double minute par M<sup>e</sup> Auguste Settimo et Jean-Charles Rey, le 25 novembre 1952, Madame Lucie Germaine MONTEFIORE, commerçante, demeurant et domiciliée à Monte-Carlo, 19, avenue de Monte-Carlo, divorcée de Monsieur Raymond BERTRON DE LA MOTHE, a cédé à Monsieur Jacques Eugène BRISSET, couturier, domicilié et demeurant à Monte-Carlo, 19, avenue de Monte-Carlo, un fonds de commerce de nouveautés limité à la vente de bas, gants, soieries, bonneteries, corsets, colifichets de dames, modes, fournitures pour modes et coutures à l'exclusion de tous autres articles sis à Monte-Carlo, 19, avenue de Monte-Carlo, annexe du Nouvel Hôtel de Paris.

Oppositions s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, l'un des notaires soussignés, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 23 février 1953.

*Signé : A. SETTIMO.*

#### **Cessation de Gérance**

*(Deuxième Insertion)*

La gérance du fonds de commerce de pâtisserie, rôtisserie, dépôt de pain, 12, rue Plati, consentie par M<sup>me</sup> REBAUDENGO à M. et M<sup>me</sup> LE GAL suivant contrat s.s.p. du 1<sup>er</sup> avril 1952 a pris fin le 31 janvier 1953.

Oppositions, s'il y a lieu, à l'adresse du fonds de commerce dans les 10 jours de la présente insertion.

Monaco, le 23 février 1953.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO

Docteur en Droit, Notaire

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire à Monaco, le 7 novembre 1952, Monsieur Jacques Eugène BRISSET, couturier, demeurant à Monte-Carlo, 19, avenue de Monte-Carlo, a cédé à Monsieur Noël EPSTEIN, commerçant, demeurant Villa Hélios à Boisemont (Seine-et-Oise), un fonds de commerce de haute-couture, lingerie de luxe, fourrures, frivolités, sis à Monte-Carlo, 19, avenue de Monte-Carlo.

Oppositions s'il y a lieu en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 23 février 1953.

Signé : A. SETTIMO.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO

Docteur en Droit, Notaire

26, Avenue de la Costa, MONTE-CARLO

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, le 3 décembre 1952, le liquidateur de la société en commandite simple « PEARSON et C<sup>ie</sup> », constituée entre Monsieur Edward Théodore PEARSON et Monsieur Edward Charles PEARSON, en liquidation a cédé à Madame Nelly Bettina HALDIMANN, épouse de Monsieur Albert FERRIER, demeurant à Monte-Carlo, 28, boulevard Princesse Charlotte, un fonds de commerce d'agence de vente, achat, et location d'immeubles et fonds de commerce, transactions immobilières, exploitation de tous biens meubles et immeubles, opérations commerciales et industrielles sis à Monte-Carlo, 26, boulevard des Moulins.

Oppositions s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 23 février 1953.

Signé : A. SETTIMO.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO

Docteur en Droit, Notaire

26, Avenue de la Costa, MONTE-CARLO

**Avis de Gérance Libre**

(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, le 27 novembre 1952, la société anonyme monégasque dite « FLORIDA », dont le siège social est à Monte-Carlo, 2 bis, boulevard des Moulins, a donné à partir du premier janvier mil neuf cent cinquante-trois, pour une durée de quatre ans et neuf mois, la gérance libre du fonds de commerce de bar, restaurant, pâtisserie et glaces à consommer sur place et à emporter, sis à Monte-Carlo, 2, bis boulevard des Moulins, à Monsieur François Joseph André MOSCHIETTO, restaurateur, demeurant à Monaco, 8, avenue Saint-Michel.

Ledit contrat prévoit le versement d'un cautionnement de UN MILLION DE FRANCS.

Monsieur MOSCHIETTO sera seul responsable de la gestion.

Avis est donné aux créanciers du bailleur de faire oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 23 février 1953.

Signé : A. SETTIMO.

Étude de M<sup>e</sup> LOUIS AUREGLIA

Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par Maître Aureglia, notaire à Monaco, le 7 février 1953, Monsieur Nicolas VERRANDO, commerçant, demeurant à Monaco, 7, rue de la Turbie, et Monsieur Antoine Michel Jean VERRANDO, commerçant, fils du précédent, demeurant à Monte-Carlo, 4, rue des Violettes, ont conjointement vendu à M<sup>lle</sup> Joséphine Anne KIRCHMAN, commerçante, demeurant à Monaco, 2, rue des Bougainvillées, la moitié indivise d'un fonds de commerce de fabrication et vente de confiserie, pâtisserie, fabrication et vente de glaces, avec service aux clients de la pâtisserie, des vins de liqueurs, de

Bordeaux et d'Espagne et des sirops, connu sous le nom de « MONACO-PANETTONI », ensemble tous éléments corporels et incorporels dépendant dudit fonds; exploité à Monaco, 9, rue Grimaldi.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monaco, au siège du fonds dont moitié indivise a fait l'objet de la vente, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 23 février 1953.

*Signé* : L. AUREGLIA.

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando-de-Castro - MONACO

#### PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Rey, notaire à Monaco, les 4 et 7 juin 1952, transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco le 25 septembre 1952, vol. 309, n<sup>o</sup> 7, dont une expédition a été déposée le 14 février 1953 au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco,

M<sup>me</sup> Jeanne-Alicia VEDERE, sans profession, demeurant « Villa le Nid », avenue Roqueville, à Monte-Carlo, veuve de M. Louis-Charles-Joseph BLEROT,

M<sup>me</sup> Simone-Marie-Louise BLEROT, sans profession, demeurant à Overlook Drive Chappaqua (État de New-York), veuve de M. Adalbert-André RUBEL,

M<sup>me</sup> Geneviève-Clémence-Jeanne BLEROT, sans profession, épouse de M. Jean-Lucien-Léon LASALLE, entrepreneur avec lequel elle demeure n<sup>o</sup> 30, rue Boissière, à Paris,

M. Marcel-Jean-Marie BLEROT, greffier et M<sup>me</sup> Suzanne-Marguerite GRALL, son épouse, demeurant ensemble n<sup>o</sup> 60, boulevard de Montparnasse, à Paris,

M. Jean-Pierre-Marie BLEROT, industriel, et M<sup>me</sup> Huguette-Gabrielle LARCADE, son épouse, demeurant ensemble n<sup>o</sup> 3, rue Cognacq Jay, à Paris, et M<sup>me</sup> Nelly-Charlotte-Augusta BLEROT, épouse de M. Albert-Paul-Hector SIROT, industriel, avec lequel elle demeure n<sup>o</sup> 11, rue des Capucins, à Valenciennes (Nord),

ont vendu à :

la Société Civile Particulière dénommée « SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU DOMAINE DE ROQUEVILLE », constituée au capital de 5.000.000 de francs et siège social « Villa le Nid », avenue Roqueville, à

Monte-Carlo, suivant acte de M<sup>e</sup> Rey, notaire sous-signé, du 4 juin 1953,

une propriété dénommée « Villa le Nid », située à Monte-Carlo, entre le Boulevard Princesse-Charlotte, l'avenue Roqueville et le Boulevard de Suisse, comprenant une villa élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, bâtiments et dépendances, jardin autour, le tout d'une contenance approximative de 8.934 mètres carrés, cadastrée numéros 92, 93, 94, 99 et 100 de la section D, et plus amplement désignée audit acte.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de CENT VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS (Fr. : 125.000.000).

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, en l'étude de M<sup>e</sup> Rey, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèque légale qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 23 février 1953.

*Signé* : J.-C. REY.

## “ CAFFAREL ”

Société anonyme monégasque au capital de 5.000.000 de francs

#### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme monégasque « CAFFAREL » sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le mardi 24 mars 1953 à 17 heures au siège social, 5, rue du Portier, avec l'ordre du jour suivant :

- 1<sup>o</sup> Rapport du Conseil d'administration ;
- 2<sup>o</sup> Rapport des Commissaires aux comptes ;
- 3<sup>o</sup> Lecture du Bilan, du compte profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1952. Approbation des comptes et quitus à qui de droit.
- 4<sup>o</sup> Ratification de la convention passée avec la Société anonyme monégasque « Chocolaterie et Biscuiterie de Monaco » ;
- 5<sup>o</sup> Autorisation aux administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la société.

*Le Conseil d'Administration.*



## Chocolaterie et Biscuiterie de Monaco

Société anonyme monégasque au capital de 20.000.000 de francs

### AVIS DE CONVOGATION

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme monégasque de la Chocolaterie et Biscuiterie de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le Mardi 24 Mars 1953 à 15 heures, au siège social, avenue de Fontvieille, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'administration ;
- 2° Rapport des Commissaires aux comptes ;
- 3° Lecture du Bilan, du compte profits et pertes arrêtés au 31 Décembre 1952. Approbation des comptes et quitus à qui de droit ;
- 4° Ratification de la convention passée avec la Société anonyme monégasque « Caffarel » ;
- 5° Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la société ;
- 6° Nomination d'un administrateur.

*Le Conseil d'Administration.*

## Chocolaterie et Biscuiterie de Monaco

Société anonyme monégasque au capital de 20.000.000 de francs

### AVIS DE CONVOGATION

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme monégasque de la Chocolaterie et Biscuiterie de Monaco sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire, le Mardi 24 Mars 1953 à 16 heures, au siège social, avenue de Fontvieille, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Changement de la dénomination sociale de la Société et en conséquence modification de l'article III des statuts.
- 2° Ratification de la cession de la branche biscuiterie.
- 3° Autorisation de porter le capital de 60 à 80 millions et d'émettre 20 millions d'obligations.

*Le Conseil d'Administration.*

## SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE

DES

## Etablissements G. Barbier

au capital de 1.837.500 francs

Siège social avenue de Fontvieille à MONACO

### AVIS DE CONVOGATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social le Samedi 14 mars 1953 à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'administration ;
- 2° Rapport du Commissaire aux comptes ;
- 3° Bilan et Compte de profits et pertes au 31 décembre 1952. Approbation des comptes s'il y a lieu et quitus à qui de droit.
- 4° Affectation des bénéfices ;
- 5° Communication d'une assignation d'un actionnaire.

*Le Conseil d'Administration.*

N.B. — Le nombre de titres nécessaires pour assister à l'assemblée est de dix. — Le mandataire d'un actionnaire doit être lui-même actionnaire. — Les titres ou un récépissé de dépôt en banque ainsi que les pouvoirs doivent être déposés trois jours francs avant l'assemblée, soit au plus tard le 10 mars.

Étude de M<sup>o</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit, Notaire

2. rue Colonel Bellando-de-Castro MONACO

## “ BRUMMELL ”

Société Anonyme Monégasque

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1° Statuts de ladite société « BRUMMELL », au capital de 5.000.000 de francs, dont le siège social est n° 26, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, établis en brevet, le 10 mai 1952, par le notaire sous-signé et déposés après approbation, au rang des minutes du même notaire, par acte du 12 novembre 1952.

2° Déclaration de souscription et de versement de capital faite par la fondatrice, suivant acte reçu le 12 novembre 1952.

3° Délibération de la première assemblée générale constitutive, tenue, au siège social, le 30 janvier 1953, et déposée avec les pièces constatant sa régularité au rang des minutes dudit notaire, par acte du même jour.

4° Délibération de la deuxième assemblée générale tenue, au siège social, le 6 février 1953, et déposée avec les pièces constatant sa régularité, au rang des minutes dudit notaire, par acte du même jour,

ont été déposées le 20 février 1953, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 23 février 1953.

*Signé : J.-C. REY.*

## La Foncière Monégasque

Société anonyme au capital de 1.500.000 francs

Siège social à MONTE-CARLO

27, boulevard de Suisse (Ex boulevard Pereira)

### AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la société anonyme dénommée « LA FONCIÈRE MONÉGASQUE », sont convoqués en deuxième Assemblée générale ordinaire à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), au siège social : 27, boulevard de Suisse, pour le Lundi 9 Mars 1953 à 11 heures à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clôturé le 31 décembre 1952 ;
- 2° Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes du même exercice ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, du Bilan et du Compte de profits et pertes dudit exercice ;
- 4° Quitus à donner aux administrateurs ;
- 5° Élection de deux administrateurs à la suite de l'expiration du mandat à eux confié ;
- 6° Autorisation à accorder aux administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la société ;
- 7° Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

## Bulletin des Oppositions sur les Titres au Porteur

### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Joan-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 21 février 1951. Dix obligations hypothécaires de cinq cents francs, de la Société anonyme de l'Hôtel Windsor et de ses Annexes, en date du 8 janvier 1929, portant les numéros 7.301 à 7.310, toutes avec coupon à échéance du 30 mai 1944.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1951. Dix actions entières de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco portant les numéros : 11.643 - 14.983 - 17.638 - 22.851 - 44.702 - 45.306 - 49.646 - 52.782 - 61.339 - 63.929.

### Mainlevées d'opposition.

Néant.

### Titres frappés de déchéance.

Du 13 octobre 1952. Dix actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros : 11.643 - 14.983 - 17.638 - 22.851 - 44.702 - 45.306 - 52.782 - 61.339 - 63.929.

Le Gérant : Pierre SOSSO.

## AU GRAND ECHANSON

Michel LANTERI-MINET, Propriétaire

### GRANDS VINS - CHAMPAGNES

### -: LIQUEURS -:

Sélectionnés par M. F. ROGER, ex-Chef Sommelier

des Grands Restaurants Parisiens

et de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo

Gros : 7, Rue de la Colle, - MONACO - Tél. 016-82

Détail : 32, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO - Tél. 081-19

Expéditions — Livraison à domicile — English Spoken

La Collection 1952

DU

**JOURNAL DE MONACO**

*présentée sous belle reliure, titre or*

*est en vente à*

**L'IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO**

au Prix de **3.500** francs

**LES EDITIONS**

**DE L'IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO**

**RECUEIL**  
**DES**  
**LOIS USUELLES**  
**DE LA**  
**PRINCIPAUTE DE MONACO**

En 3 volumes de 1000 pages environ  
Présentés sous une robuste et élégante reliure mobile  
en trois teintes au choix  
Prix de vente : **15.000** francs, frais de port en sus

Payables :

**8.000** francs à la remise du premier volume

**LIVRABLE A LA COMMANDE**

**3.500** francs au second

**3.500** francs au troisième

**Mise à jour périodique début Mai**  
**et Novembre de chaque année**